Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_21-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 2 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE : 7 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pauline BENOIT

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Laurent MICHOT – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : Mme Carine LAMARQUE à Mme Pauline BENOIT

ABSENTE : Mme Carine LAMARQUE

DEL2026_02_04_21

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA REDADEG – EDITION 2026

PB D.R

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_21-DE

DEL2026_02_04_21

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA REDADEG – EDITION 2026

La Redadeg est une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition, ouverte à tous. L'enjeu est de transporter un message en breton à travers la Bretagne, sans s'arrêter pour favoriser le développement de la langue bretonne. Cet événement a lieu tous les 2 ans.

Les kilomètres sont vendus aux particuliers, aux collectivités, aux entreprises ou aux associations souhaitant contribuer à l'événement et apporter leur soutien à la langue bretonne. Les bénéfices sont ensuite redistribués à des projets qui favorisent l'usage de la langue au quotidien dans la vie sociale et familiale, ainsi qu'au réseau Diwan.

L'édition 2026 s'élancera de Lannion jusqu'à Nantes, du vendredi 8 au samedi 16 mai (2226 km).

La Redadeg arrivera sur la commune de La Forest-Landerneau le 11 mai vers 20h52.

A cette occasion, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la Redadeg d'un montant de 250 € correspondant à l'achat d'un km.

Pour mémoire, le Conseil municipal avait versé une subvention de 250 € pour l'édition 2024.

DELIBERATION

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Contre	Abstentions	Pour	Votants
0	0	19	19

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 250 € à la Redadeg pour l'édition 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 3 avril 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Pauline BENOIT

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 9 avril 2026 et de sa publication légale le 9 avril 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

PB D.R